

info

MENUISERIE, PEINTURE, REVÊTEMENT DE SOL ET POSE DE PARQUETS

Adaptations au 1er janvier 2025



DURÉE DE LA NOUVELLE CCT

La nouvelle CCT entrera en vigueur le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

SALAIRES MINIMAS AU 1ER JANVIER 2025

Classe de salaire	Minima		-5%		-10%	
	dès 3e année après CFC		2e année après CFC		1e année après CFC	
	177.7 heures/mois		177.7 heures/mois		177.7 heures/mois	
Travailleur classe A	5'331.-	30.-	5'064.-	28.50	4'798.-	27.-
Travailleur classe CE 10%	5'864.-	33.-	sous réserve des conditions de l'article 18.8			

Classe de salaire Formation professionnelle acquise à l'étranger			-8%		-10%		-12%	
	177.7 heures/mois		3e année expérience		2e année expérience		1e année expérience	
	177.7 heures/mois		177.7 heures/mois		177.7 heures/mois		177.7 heures/mois	
Travailleur selon art. 18.5	5'331.-	30.-	4'905.-	27.60	4'798.-	27.-	4'691.-	26.40

Classe de salaire			-10%		-20%	
			2e année après AFP		1e année après AFP	
	177.7 heures/mois		177.7 heures/mois		177.7 heures/mois	
Travailleur classe B avec AFP -8%	4'905.-	27.60	4'416.-	24.85	3'924.-	22.10
Travailleur classe B -8%	4'905.-	27.60				

Classe de salaire			-10%		-15%	
	dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans	
	177.7 heures/mois		177.7 heures/mois		177.7 heures/mois	
Travailleur classe C	4'531.-	25.50	4'078.-	22.95	3'821.-	21.50

Le passage automatique de la catégorie C en catégorie B se fait au bout de trois ans d'expérience dans la branche travaillée et sera effectif au 1er janvier suivant cette échéance.

Un plafond sera instauré à 20% de la classe à partir duquel les augmentations prévues ci-dessous ne sont appliquées que pour moitié.

Limite supérieure 2024 / 2025

Fr. 30.- (Classe A x 20% = Fr. 36.- x 177.7 heures = Fr. 6'397.-

SALAIRES RÉELS AU 1ER JANVIER 2025

Les salaires réels sont augmentés de Fr. 0.60 à l'heure et de respectivement Fr. 106.60 au mois.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les cours de formation continue sont en ligne.

Vous pouvez les consulter sur notre site ou en scannant le QR-Code!

